Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **18 (1873)**

Heft 19

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 19. Lausanne, le 2 Octobre 1873. XVIIIe Année.

SOMMAIRE. — **Société militaire fédérale. — † Frey-Hérosée. — Manœuvres d'automne 1873 de la 29e division allemande. — Nouvelles et chronique.**

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous commençons aujourd'hui la publication de quelques-uns des travaux présentés à la dernière réunion générale d'Arau. Voici d'abord le rapport d'office de M. le major fédéral de Hallwyl, rapporteur du comité :

Chers camarades ! Je dois commencer par des excuses à deux égards : D'abord mon rapport sera particulièrement court, puis parce qu'il s'écartera des formes ordinaires et des prescriptions des statuts. Je me propose entr'autres, au lieu de vous soumettre le rapport habituel sur le développement de notre militaire et sur l'activité des sections pendant les deux années écoulées, d'aborder quelques points qui nous touchent de près soit comme société soit comme individus.

A la question : « Quels sont nos points principaux d'infériorité (car nous en avons d'autres encore) vis-à-vis des armées voisines, d'Allemagne, par exemple », je réponds :

En ce qui concerne les troupes : Manque de pratique des formes tactiques, et, dans l'infanterie, manque en outre de pratique dans l'usage de son arme.

En ce qui concerne les officiers : La non-existence d'un corps d'officiers en temps de paix. Il nous manque l'embrigadement fixe, l'organisation active, la cohésion permanente. Même aujourd'hui ici, nous figurons comme membres d'une société ; nous formons une libre assemblée, dont le caractère civil n'est pas altéré par l'uniforme que nous portons.

Ces inconvénients sont inhérents à nos institutions politiques, que je n'attaque pas. Une révision constitutionnelle n'y parerait que très-incomplétement. On ne peut pas les écarter tout-à-fait.

Dans cette situation, quelle est la tâche de l'officier ? Quelle est la tâche qui incombe à chacun d'eux dès qu'il revêt l'uniforme et qu'il doit s'appliquer de toutes ses forces à résoudre ? Je crois pouvoir la résumer en ces termes : Nous devons chercher à remplacer par le caractère et par le savoir tout ce qui nous manque à d'autres égards.

Atteindre ce but n'est pas impossible, si la volonté pour cela ne fait pas défaut, comme malheureusement il y en a des indices en différents endroits. Je place le caractère, l'élément moral au plus noble rang des facteurs du succès. Il ne m'appartient pas de vous faire une conférence à ce sujet. Chacun de nous doit ou devrait être au clair sur ce point.

Le savoir, les connaissances scientifiques, nous nous les procurons en partie par ordre, en partie volontairement. Sous le premier rap-